

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 19 août 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

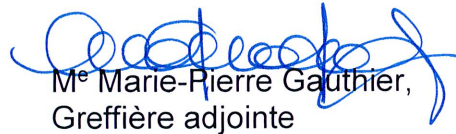
Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

426, rue Sherbrooke

Demande déposée le 16 juillet 2019 par la firme ADSP concernant le lot 3 143 031, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 426, rue Sherbrooke.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour une future construction destinée à un restaurant, un total de 61 cases de stationnement, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 73 cases de stationnement pour un établissement de restauration pouvant accueillir 292 personnes.

Donné à Magog, le 31 juillet 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe